

Catégories d'activités ciblées

La division Global Marine est l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'assurance responsabilité transport maritime couvrant les transporteurs, exploitants de terminaux portuaires et entreprises connexes qui offrent des services aux entreprises œuvrant dans le domaine maritime partout dans le monde.

Voici quelques-unes des catégories d'activités maritimes que nous privilégions à des fins d'assurance responsabilité transport maritime.

- Exploitants de ports et de terminaux portuaires.
- Responsabilité légale des affréteurs.
- Responsabilité des gardiens de quais.
- Petits entrepreneurs maritimes artisanaux en entretien et en réparation.
- Police d'assurance responsabilité transport maritime complémentaire distincte annexée en sus de 10 M\$ ou plus.



Principaux avantages

- Nos spécialistes dédiés de l'assurance transport maritime misent sur notre forte présence dans les Amériques, en Asie et en Extrême Orient pour vous offrir des services de souscription, de prévention des sinistres, de règlement de sinistres et de récupération partout dans le monde.
- Capacité disponible pouvant atteindre jusqu'à 35 M\$.
- Une protection de haute qualité offerte aux entreprises multinationales, dont l'établissement de polices admises localement.
- Grâce à nos ressources, nous souscrivons un vaste éventail de garanties connexes à l'assurance transport maritime, notamment l'assurance des marchandises, l'assurance corps de navire et machines, l'assurance protection et indemnisation mutuelle, l'assurance responsabilité des transitaires et des services logistiques, ainsi que l'assurance transport maritime en eaux intérieures.

Exploitants de ports et de terminaux portuaires

Les autorités portuaires et les installations qui desservent les transporteurs de vrac solide, de marchandises diverses et de conteneurs, ne sont que quelques-unes des industries que nous privilégions.

Responsabilité des gardiens de quais

Nous offrons des garanties taillées sur mesure pour répondre aux besoins de nos clients en matière d'assurance responsabilité, qu'il s'agisse d'exploitants ou de propriétaires de quais ou d'installations de mouillage qui ont causé des dommages matériels ou des blessures corporelles à autrui dans le cadre de leurs activités d'entretien et de garde de navires.

Responsabilité légale des affréteurs

La garantie vise les responsabilités assumées par notre client dans le cadre d'un contrat de charte-partie et couvre principalement les risques de dommages au corps du navire et d'assurance protection et indemnisation.

Petits entrepreneurs maritimes artisanaux

Les entrepreneurs en entretien et en réparation (peinture, menuiserie, garnissage) et autres entrepreneurs qui offrent des services aux installations de terminaux portuaires et dont les revenus sont inférieurs à 2 M\$.

Assurance responsabilité transport maritime complémentaire

La garantie entre en jeu lorsque les besoins du client excèdent la capacité prévue à sa police d'assurance responsabilité transport maritime de base, y compris sans s'y limiter les types d'assurance susmentionnés, ainsi que l'assurance protection et indemnisation, l'assurance abordage complémentaire et la responsabilité liée aux piliers.

L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondé en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 100 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com et www.aig.com/strategyupdate | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.